

PROJET ÉDUCATIF SERVICE ENFANCE JEUNESSE

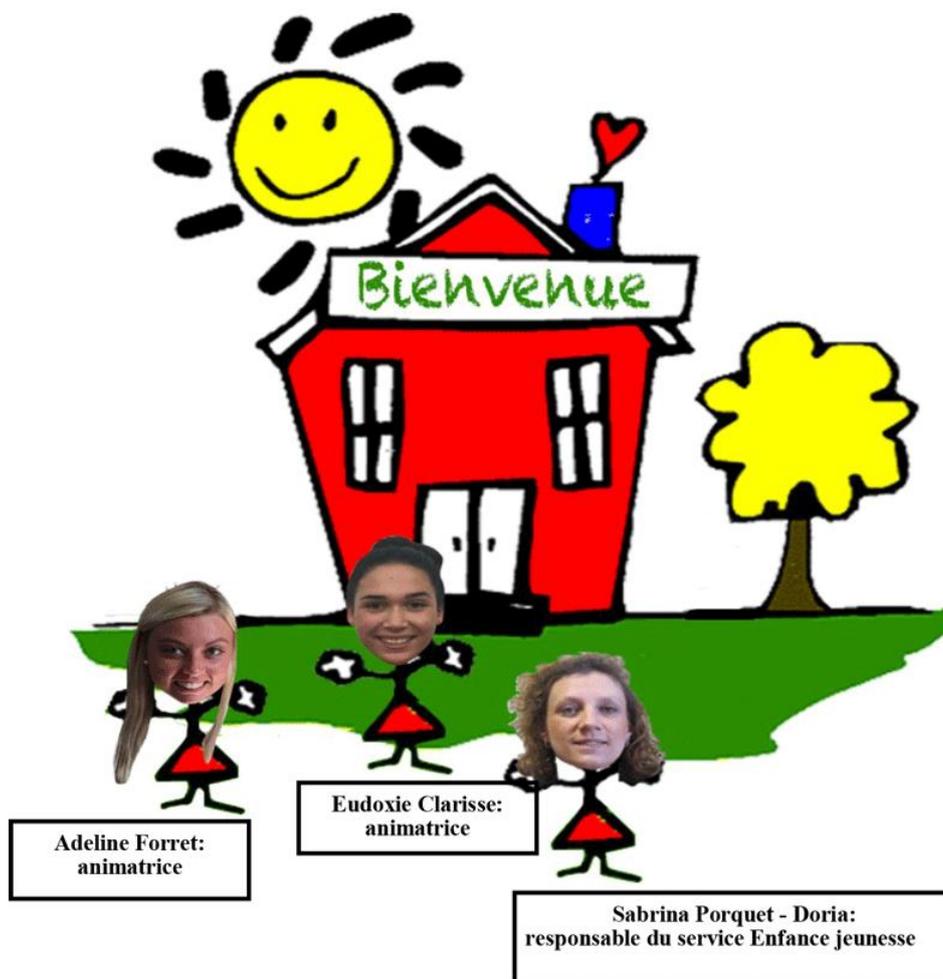


Commission Jeunesse Janvier 2021
Ville de Don – 1 rue de la Deûle 59272 DON.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	2
CONTEXTE ET ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC	3
- Ville de Don	3
- Les valeurs de la commune	3
- Nos valeurs.....	3
- Le public concerné.....	4
LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF	4
- L'ouverture et le respect pour tous.....	4
- Favoriser le développement de l'enfant.....	4
- Favoriser la vie en collectivité.....	4
- Encourager l'autonomie.....	5
- Solliciter la curiosité.....	5
- L'ouverture et le respect de son environnement.....	5
- Respecter le rythme propre de chaque enfant.....	5
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires.....	5
LA MISE EN OEUVRES DU PROJET EDUCATIF	6
- Les modalités d'accueil.....	6
- La structure.....	6
- L'accueil de mineurs qui rencontrent des difficultés de santé ou porteurs d'handicaps.....	6
- La communication.....	6
- Les moyens humains.....	7
- Les moyens financiers.....	7
L'ÉVALUATION	7
- Conclusion.....	7

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



La responsable du service Enfance Jeunesse : diplômée. Elle est garante du centre en conformité avec les textes réglementaires. Elle est disponible et est force de proposition. Elle assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation.

Les animatrices diplômées : Elles assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils les encadrent et les accompagnent dans leur épanouissement à partir d'activités qu'ils proposent. Ils possèdent des connaissances sur les consignes à respecter en cas d'urgence.

Une équipe sera recrutée uniquement pour l'encadrement à l'accueil de loisirs si besoin, l'équipe de permanents suffira à l'encadrement des groupes. Toujours sous la direction de la responsable du service Enfance Jeunesse qui peut être également amenée à diriger.

Contexte et éléments du diagnostic

La ville de Don

Don est un village de 1325 habitants qui se situe en milieu semi rural, proche de Lille (20 kilomètres), la commune fait partie de la Métropole Européenne Lilloise (MEL).

Les valeurs de la commune

La ville de Don, à travers son projet éducatif, encourage la pratique d'activités d'éveil et de loisirs hors temps scolaire pour passer de l'état d'enfant à celui d'adulte.

La commune est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des Enfants durant les mercredis et vacances scolaires.

C'est la raison pour laquelle un accueil de loisirs est mis en place pour les enfants scolarisés.

L'équipe de l'accueil de loisirs intervient avant et après l'école et durant la pause méridienne et en journée les mercredis.

L'accueil du matin de 7h à 8h45 consiste en un réveil en douceur. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme, prend le temps de discuter avec lui. Des activités telles que le dessin, les jeux de construction, la lecture d'une histoire sont possibles. Petit-déjeuner ?

La pause méridienne de 12h à 13h45 est essentiellement consacrée au temps de restauration. Il s'agit de sensibiliser l'enfant à l'hygiène (lavage des mains avant et après le repas), développer son autonomie (utilisation des couverts, pour se servir, servir les autres).

L'accueil du soir de 16h30 à 18h30.

Respecte le rythme à chacun, en prenant compte les réactions de chaque enfant telles que la fatigue, la faim. L'accueil débute par un temps de goûter et se poursuit par des activités orientées vers le jeu et les loisirs.

Nos valeurs

La politique jeunesse de la ville : « c'est soutenir le développement des jeunes, pour qu'ils deviennent des acteurs sociaux, afin de pouvoir s'intégrer à la société, en vue de participer activement à la vie citoyenne, associative et professionnelle.

Nous devons créer les conditions pour un apprentissage, pour des possibilités et des expériences qui permettent de favoriser et d'assurer le développement des connaissances et des compétences ».

Durant toute l'année avec une équipe de permanente et pendant les vacances scolaires avec les animateurs saisonniers, l'enfant pourra donc découvrir, apprendre, écouter et partager, grâce à la mise en place d'activités qui privilégient les notions telles que le respect, la tolérance, le plaisir de jouer, la vie de groupe.

Le public concerné

Les enfants sont accueillis sur les accueils de loisirs le mercredi à partir de 2 ans et demi (scolarisés et propres) à 11 ans, et jusqu'à 14 ans pendant les vacances scolaires.

La population est composée d'origines diverses et variées, et compte environ 1325 habitants.

Les enfants sont originaires de Don en majorité mais également des villages voisins.

Ils sont scolarisés dans l'école de la commune pour la plupart, ou au collège d'Annœullin.

Nous n'avons pas de familles en grandes difficultés sociales, mais plutôt des familles issues du même milieu (classe moyenne à supérieure).

Les objectifs du projet éducatif

L'ouverture et le respect pour tous

Il faut pouvoir apporter un service à la population avec des tarifs accessibles à tous (alignés sur ceux de la CAF).

Accueillir les enfants dans un cadre sain et sécurisant, où ils font l'apprentissage du respect de l'autre, de soi-même et de l'environnement, en développant des notions de partage, de tolérance et d'écoute.

Favoriser le développement de l'enfant

Offrir un panel d'activités diverses, ludiques et variées, afin de susciter la curiosité des jeunes.

L'ensemble des tranches d'âge doit avoir des divertissements adaptés, tout en garantissant aux familles une sécurité morale et physique de chaque enfant.

Favoriser la vie en collectivité

Apprentissage des règles de vie et respect du règlement intérieur

Il s'agit d'amener les enfants à apprendre la notion de respect entre eux, avec les animateurs et envers le matériel. Les règles de vie sont écrites en début d'année en concertation avec les enfants pour qu'ils y prennent une part active. Il s'agit de les sensibiliser au cadre d'une vie en collectivité. Les enfants sont amenés à s'impliquer dans le rangement des jeux et le respect de la propreté des locaux.



Encourager l'autonomie

L'autonomie permet aux enfants d'avoir suffisamment confiance en soi pour oser, être capable d'agir et de réfléchir par soi-même, en bref de faire des choix.

L'acquisition de l'autonomie passe également par la sécurité morale et affective de l'enfant qui se sentira suffisamment " fort" pour se lancer.

Solliciter la curiosité

La curiosité intellectuelle correspond au désir de connaissances.

Il faut donc permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et sa curiosité dans les domaines des arts, du sport...

De découvrir des particularités culturelles qui nous entourent.

L'ouverture et le respect de son environnement

Ouvrir l'enfant sur son environnement proche, le village est situé à proximité de grands espaces verts et des étangs, propice à la découverte de la faune et de la flore.

Sensibiliser les enfants à une démarche écologique et de non-gaspillage

Respecter le rythme propre de chaque enfant

- En tenant compte de la réalité de chaque tranche d'âge
- En tenant compte de la journée d'école dans l'organisation de son accueil, respecter le choix de l'activité, accepter de le laisser tranquille s'il n'a pas envie de faire
- En respectant et en s'adaptant aux capacités de chaque enfant

Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires

L'équipe pédagogique reste disponible afin d'entretenir une relation de confiance avec les parents. Les échanges entre animateurs, enfants, parents seront soignés à l'occasion de l'accueil et la reprise de l'enfant. Une information sur le déroulement de la journée de l'enfant pourra être communiquée à ces occasions.

L'ensemble de ces valeurs éducatives doivent toujours respecter les Rythmes de vie des enfants en vacances.

Il appartient ensuite à la direction du service Enfance Jeunesse de s'approprier et de retranscrire les valeurs et les objectifs éducatifs de la commune, dans le cadre d'un projet pédagogique avec des intentions pédagogiques détaillées.

La mise en œuvre du projet éducatif

Les modalités d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, sauf les jours fériés et vacances de Noël et au mois d'Août, de 9h00 à 17h30, avec un accueil garderie de 8h00 à 9h00 et de 17h30 à 18h00.

Nous sommes soumis à un agrément de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord et de la PMI

La structure

Le centre se situe dans la structure périscolaire Paraingaux avec un agrément pour une capacité d'accueil de 44 enfants pour 4 adultes.

La salle est aménagée pour favoriser l'autonomie des enfants (accès libre aux jeux disposés à leur hauteur) et garantit leur sécurité. Les enfants peuvent également profiter d'une salle de repos, d'activités et de la cour extérieure en cas de beau temps.

L'accueil de mineurs qui rencontrent des difficultés de santé ou porteurs de handicap

L'équipe d'animation participe à l'inclusion sociale d'enfants présentant un handicap ou des difficultés de développement.

Pour les enfants porteurs de handicap, les accueils collectifs de mineurs offrent un espace où la concurrence, la compétition et la performance n'ont pas d'importance.

Ce qui permet un enrichissement pour le groupe dans la connaissance mutuelle et le changement du regard porté sur le handicap.

C'est en jouant, que les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences et la solidarité dont la société a besoin.

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que l'organisateur va pouvoir initier dans la mesure du possible, afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

Un projet d'accueil personnalisé peut être mis en place entre les parents, le médecin et l'équipe d'animation afin de permettre une adaptation des activités et de l'organisation de la journée.

La communication

Pour les mercredis et le périscolaire, les inscriptions se font directement sur le portail famille 4 jours avant, sinon ils ont la possibilité de contacter la mairie par mail. (mairie@villededon.fr)

Pour les vacances scolaires les parents reçoivent par le biais de l'école une publicité sur laquelle est indiquée les jours et heures d'inscription au service enfance jeunesse.

Pour les enfants non scolarisés sur la commune, la publicité est envoyée par courrier.

Les moyens humains

La commune se réfère aux textes de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), réglementant les accueils collectifs de mineurs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès du public accueilli.

Les moyens financiers

- Une prestation de service dans le cadre du contrat CEJ signé avec la CAF
- La participation familiale en fonction du barème quotient familial qui leur est attribué.
- La part à la charge de la commune.

L'évaluation

La commune laisse le choix à l'équipe encadrante du service Enfance jeunesse, sur le mode d'évaluation, la seule condition est d'impliquer les enfants à cette évaluation.

Conclusions

L'accueil périscolaire vient répondre à une demande des parents. Il est plus qu'un mode d'accueil, c'est un lieu de vie, de détente favorisant l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. Par la pratique d'une pédagogie de qualité, il s'inscrit dans une démarche éducative. Les différentes expériences et situations que l'enfant va rencontrer vont lui permettre d'intégrer progressivement les règles de la vie sociale et leur respect. Certains enfants ayant des journées longues (périscolaire, école, cantine, école, périscolaire), ce lieu de loisirs doit répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant et respecter son rythme propre.



DRJSCS Nord-Pas-de-Calais
Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr

